



AVIS DE PROMULGATION

À TOUS LES CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE CLERMONT :

AVIS est donné de ce qui suit :

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, France d'Amour, directrice générale, que le conseil municipal de la Ville de Clermont, lors d'une assemblée extraordinaire tenue le 22^e jour du mois de mars 2021, a adopté les règlements suivants :

- VC-460-21 décrétant un emprunt de 375 000 \$ afin de financer la subvention du ministère des Transports accordée dans le cadre du volet Redressement des infrastructures locale du Programme d'aide à la voirie locale.

Le 17 juin 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation autorisait lesdits règlements d'emprunt au montant de 375 000 \$;

Les intéressés pourront consulter ce règlement sur notre site internet au www.ville.clermont.qc.ca ou à l'hôtel de ville de Clermont, au 2 rue Maisonneuve, entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h.

DONNÉ À CLERMONT, CE 28^e JOUR DE Juin 2021.

France D'Amour
Directrice générale